



Naturalisation par décret / Séjour interrompu

Par marocaineenfrance

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine et je suis arrivée en France en 2013 avec un visa étudiant. J'ai obtenu en 2014 ma licence ensuite en 2017 j'ai obtenu un Master 2 suite à mes études dans une Grande Ecole de commerce de renom. J'ai obtenu mon APS qui a expiré en juillet 2018.

Suite à des raisons de santé, je suis rentrée dans mon pays d'origine pour une durée de 2 ans.

En septembre 2020 je suis revenue avec un visa étudiant pour faire un deuxième Master 2 en alternance. Je compte travailler en CDI à partir de l'année prochaine (2021).

Ayant interrompu ma résidence en France pour une durée de 2 ans, quand est-ce que je pourrais déposer une demande de naturalisation ? Mes 5 années de résidence (entre 2013 et 2018) et mes diplômes seront-ils pris en compte ?

J'ai vu dans quelques forum que dans mon cas, il fallait attendre 2 ans pour déposer, c'est à dire en 2022. Est-ce bien le cas?

Je vous remercie pour votre réponse.